**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil vingt et un, le 03 novembre** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Madame : Marie LECLERC,

Messieurs : Pascal VANIER, Alain GAILLANDRE, Laurent BLOSSEVILLE, Laurent LIOT, Patrick LEGRAND, Dominique CLASTOT

**Absents excusés** : Mme Marie-Line ROBILLARD ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEGRAND

Mme Laurence MAURIQUE

Mr Hugo CALLENS

**Absente** : Mme Emilie BUREL

Date de convocation : 05 octobre 2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 08

**Approbation du compte rendu du 14 octobre 2021**

Le compte rendu n’est pas approuvé et demande quelques modifications.

Il sera approuvé lors d’un prochain conseil municipal.

Une demande est faite pour que les documents de travail, quand cela est possible, soient envoyés en amont du conseil municipal.

Depuis cette réunion l’entreprise Renault couverture a fait savoir qu’elle ne pourrait pas honorer son contrat car elle est en liquidation judiciaire.

Il faut donc trouver un nouveau charpentier/couvreur, des demandes vont être faites rapidement.

**Prêts**

Suite au conseil municipal du 14 octobre 2021, la trésorerie a été contactée et a confirmé la nécessité de faire 2 emprunts pour financer les travaux de l’église Saint Martin. Un emprunt à court terme sur 2 ans pour financer la TVA et un emprunt long terme pour financer la part de travaux de l’église restant à la charge de la commune

3 organismes de crédits ont été sollicités pour les emprunts : le Crédit Agricole, la Caisse d’Epargne et la Société Générale.

Seule la Société générale n’a pas donné suite.

Plusieurs propositions ont été faites par les banques et au regard des conditions les choix se portent sur :

**Prêt à moyen/long terme de 150 000 € avec le Crédit Agricole**

Taux : 1.09 %

Durée du crédit : 20 ans

Remboursement Trimestriel

Type d’échéance Constante

Frais de dossier 100 €

**Prêt à court terme de 100 000 € avec la Caisse d’Epargne de Normandie**

Taux 0.45 %

Durée du crédit : 2 ans

Périodicité : annuelle

Commission d’engagement : 100 €

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal valide ces 2 choix.

**Validation de la réunion de CCAS du 27 octobre 2021**

La Commission action sociale s’est réunie afin de déterminer le lieu pour le prochain repas des anciens qui aura lieu le 05 décembre à 12h30.

Plusieurs restaurants avaient proposé des cartes mais le choix s’est de nouveau porté sur l‘hôtel du Casino de Saint Valery en Caux qui offre le meilleur rapport qualité/prix par rapports aux attentes de la commission notamment en termes de distance avec la commune.

La commission a décidé que les personnes accompagnant une personne invitée devraient payer la somme de 40 €.

La commission a également choisi le menu et a composé le colis pour les personnes que ne peuvent ou ne souhaitent pas venir au restaurant.

Le colis aura une valeur de 40 € euros pour les personnes seules et une valeur de 60 € pour les couples.

La commission a souhaité revenir sur la liste des personnes invitées au restaurant, en effet sur cette liste quelques bénévoles particulièrement engagés au service de la commune ne figuraient pas.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l’ensemble des choix de la commission action sociale.

**Questions diverses**

L’entretien du cimetière mobilise beaucoup de l’énergie des employés communaux, il est nécessaire de trouver une solution pour enherber une partie des allées.

Un rendez-vous est fixé avec le conseil municipal pour étudier la question.

Les vœux du maire auront lieu le Dimanche 23 janvier 2022 à 11h00 à la salle « les colombiers ».

Les clôtures autour de la réserve incendie et du bâtiment communal ont été installées.

De plus en plus souvent les employés communaux sont sollicités pour entretenir ou tailler des arbustes ou des végétaux mis en place sur l’espace public (talus) par les riverains. L’embellissement de l’espace public par des personnes privées part plutôt d’une bonne intention sous réserve expresse que les riverains qui plantent et occupent l’espace l’entretiennent.

Cette année, plus de 100 tonnes de cailloux ont été mis en place dans les chemins par les agents communaux. Certains agriculteurs ont aidé à la mise en place de ce caillou.

N’ayant plus de question à l’ordre du jour, la séance est levée à 20h50.